



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 823

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les conditions de mise en place du libre choix d'un fournisseur d'énergie électrique par les particuliers. Le problème se pose notamment lorsqu'une personne met en location un logement. Le choix par le locataire d'un fournisseur d'énergie électrique autre qu'EDF risque d'imposer à tous les locataires suivants, ainsi qu'au propriétaire, de ne plus bénéficier des tarifs régulés. Elle souhaiterait qu'elle lui indique s'il serait possible qu'au moment de la souscription du bail le propriétaire puisse ajouter un avenant au contrat de location selon lequel l'accord du propriétaire est nécessaire au préalable pour que le locataire renonce au contrat régulé avec EDF.

Texte de la réponse

La question posée retient toute l'attention du Gouvernement. Celui-ci avait envisagé, lors de l'examen du projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, de faire des propositions pour remédier aux incohérences relevées par l'honorable parlementaire. Le 1er octobre dernier, une proposition de loi du sénateur Poniatowski, portant sur cette question, a été examinée par le Sénat. Le texte adopté donne la possibilité, à tout nouvel occupant d'un logement, de choisir entre les tarifs réglementés et les prix de marché. Il apporte donc la réponse aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 823

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4872

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6534